

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 05341

Numéro SIREN : 425 050 556

Nom ou dénomination : CARGLASS SAS

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2022 sous le numéro de dépôt 27723

PROJET DE TRAITE DE FUSION

ENTRE

CARGLASS SAS

ET

BELRON HOLDING FRANCE SAS

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

Carglass SAS, société par actions simplifiée au capital de 29.080.300 Euros, ayant son siège social situé 107 Boulevard de la Mission Marchand, 92411 Courbevoie Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 425 050 556,

Représentée par Monsieur Eric Girard, Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après « **Carglass SAS** » ou la « **Société Absorbante** »,

DE PREMIERE PART

ET

Belron Holding France SAS, société par actions simplifiée au capital de 217.020.000 Euros, ayant son siège social situé 107 Boulevard de la Mission Marchand, 92411 Courbevoie Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 824 459 069,

Représentée par Monsieur Eric Girard, Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après « **Belron Holding France SAS** » ou la « **Société Absorbée** »,

DE SECONDE PART

La **Société Absorbante** et la **Société Absorbée** sont désignées ensemble les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

ARTICLE I

MOTIFS DE LA FUSION - SOCIETES PARTIES - DATE D'EFFET

1. Motifs et but de la Fusion envisagée

Chaque Partie est une filiale détenue indirectement à 100% par Belron Group S.A., société de droit luxembourgeois, société mère du groupe Belron (le groupe Belron étant ci-après dénommé « **Groupe Belron** »).

Il a été déterminé qu'il était souhaitable de procéder à une réorganisation interne impliquant certaines filiales de la société Belron Group S.A. (la « **Réorganisation** ») afin de (i) rationaliser l'organisation du Groupe Belron en réduisant le nombre de filiales, (ii) créer une structure plus adéquate afin d'optimiser l'efficacité opérationnelle du Groupe Belron et (iii) redonner son rôle de société holding et opérationnelle à Carglass SAS.

Dans le cadre de la Réorganisation, il est envisagé de procéder à l'absorption, par voie de fusion, aux conditions définies aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce, de **Belron Holding France SAS** par **Carglass SAS** (la « **Fusion** »).

Dans le cadre de la Réorganisation, il est également envisagé de procéder à l'absorption par voie de fusion (i) de la société **Belron Participations B.V.** par la société **Carglass Investments** et (ii) de la société **Carglass Investments** par la société **Carglass SAS**, ces fusions devant intervenir préalablement à la présente Fusion.

En conséquence de ce qui précède, les Parties se sont rapprochées pour conclure le présent projet de traité de fusion (le « **Traité** »).

2. Caractéristiques des sociétés intéressées et liens juridiques existant entre elles

A. Caractéristiques des sociétés intéressées

(i) Carglass SAS (Société Absorbante)

Carglass SAS est une société par actions simplifiée au capital de 29.080.300 Euros, divisé en 290.803 actions d'une valeur nominale de 100 Euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Il est précisé que les 290.803 actions composant le capital social de **Carglass SAS** ont fait l'objet de plusieurs nantissements afin de garantir les obligations issues d'un contrat de crédit en date du 7 novembre 2017, tel qu'amendé le 20 décembre 2017, puis modifié par des avenants successifs en date du 13 novembre 2018, du 30 octobre 2019, du 27 août 2020 et du 13 avril 2021, conclu entre inter alia **Belron Finance Limited** et **Belron Finance US LLC** en qualité d'emprunteurs, **JPMorgan Chase Bank, N.A.**, en qualité d'agent administratif et **Wilmington Trust (London) Limited** en qualité d'agent des sûretés. Ces nantissements de font pas obstacle à la réalisation de la Fusion.

Carglass SAS a pour activité en France et à l'étranger :

- les opérations de négoce et les prestations de services de toute nature portant sur les véhicules de toutes sortes et leurs accessoires ou pièces détachées,
- les prestations de services de toute nature portant sur toute activité connexe liée à l'entretien et la réparation automobile et la gestion de sinistre en ce notamment la gestion à distance, pour elle-même ou pour le compte de tiers, par tout système de communication et d'information approprié, de prospects ou de clients en vue de la résolution de leurs sinistres automobile,

- l'exploitation et la gestion des filiales, succursales et des centres de son réseau effectuant les activités décrites ci-dessus sous quelque forme que ce soit (location, sous-location, dépôt),
- la prise d'intérêt ou de participation de façon directe ou indirecte dans toute société sous quelque forme que ce soit exerçant des activités en relation avec l'administration, la gestion, le contrôle et développement de ces prises de participations, la gestion de sa trésorerie,
- et généralement, toutes opérations, notamment commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, notamment par voie de prêt ou d'emprunt ou d'octroi de garanties ou de sûretés couvrant ses obligations ou celles des sociétés apparentées.

L'exercice social de **Carglass SAS** commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Carglass SAS ne fait pas d'offre au public de titres financiers, n'a pas émis et n'aura pas émis, à la date de réalisation de la Fusion, de valeur mobilière donnant accès ou non au capital, autres que les actions composant son capital social.

Carglass SAS emploie actuellement 2.648 salariés.

(ii) **Belron Holding France SAS (Société Absorbée)**

Belron Holding France SAS est une société par actions simplifiée au capital de 217.020.000 Euros, divisé en 217.020 actions entièrement libérées et de même catégorie.

Il est précisé que les 217.020 actions composant le capital social de **Belron Holding France SAS** ont fait l'objet de plusieurs nantisements afin de garantir les obligations issues d'un contrat de crédit en date du 7 novembre 2017, tel qu'amendé le 20 décembre 2017, puis modifié par des avenants successifs en date du 13 novembre 2018, du 30 octobre 2019, du 27 août 2020 et du 13 avril 2021, conclu entre inter alia Belron Finance Limited et Belron Finance US LLC en qualité d'emprunteurs, JPMorgan Chase Bank, N.A., en qualité d'agent administratif et Wilmington Trust (London) Limited en qualité d'agent des sûretés. Ces nantisements de font pas obstacle à la réalisation de la Fusion.

Belron Holding France SAS a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la prise d'intérêts ou de participations, de façon directe ou indirecte, dans toute société, sous quelque forme que ce soit, exerçant des activités en relation avec l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces prises de participations ;
- la participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;
- la fourniture de toutes prestations de services, en particulier dans le domaine juridique, de la finance, de la comptabilité, des ressources humaines, de l'informatique et de l'administration.

L'exercice social de **Belron Holding France SAS** commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Belron Holding France SAS ne fait pas d'offre au public de titres financiers, n'a pas émis et n'aura pas émis, à la date de réalisation de la Fusion, de valeur mobilière donnant accès ou non au capital, autres que les actions composant son capital social.

B. Liens entre les sociétés concernées par la Fusion

La **Société Absorbante** est détenue à hauteur de 100% par la **Société Absorbée**.

L'opération consiste en la fusion absorption de la **Société Absorbée** par la **Société Absorbante**.

3. Comptes utilisés comme base de la Fusion – Date d'effet de la Fusion - Méthode d'évaluation

Les sociétés sont sous contrôle commun, la **Société Absorbante** étant détenue à 100% par la **Société Absorbée**. En conséquence, conformément au Règlement ANC n°2017-01, les éléments d'actif et de passif de la **Société Absorbée** seront apportés à leur valeur nette comptable, soit la valeur pour laquelle ils figurent dans les comptes de la **Société Absorbée** à la Date d'Effet Fiscal et Comptable de l'opération .

Les Parties à la Fusion sont convenues de fixer la date de réalisation juridique de la présente Fusion au 30 septembre 2022 (la "**Date de Réalisation**").

Il est, en outre, convenu de donner un caractère rétroactif à la Fusion, d'un point de vue comptable et fiscal, au 1^{er} janvier 2022 premier jour de l'exercice social de la **Société Absorbée** et de la **Société Absorbante** (la "**Date d'Effet Fiscal et Comptable**"). Toutes les opérations actives et passives réalisées par la **Société Absorbée** depuis la Date d'Effet Fiscal et Comptable jusqu'à la Date de Réalisation seront considérées comme accomplies par la **Société Absorbante**.

Pour ce faire, les Parties sont convenues de prendre pour référence dans le présent Traité les valeurs nettes comptables des actifs et passifs de la **Société Absorbée** arrêtées au 31 décembre 2021 telles qu'elles apparaissent dans les comptes à cette date (les "**Comptes de Référence**"), étant précisé que l'actif immobilisé est évalué sur la base des valeurs brutes après déduction, le cas échéant, des amortissements et dépréciations .

Il est précisé que les comptes annuels de la **Société Absorbée** au 31 décembre 2021 utilisés pour établir les conditions de l'opération ainsi que les comptes annuels de la **Société Absorbante** au 31 décembre 2021 ont été approuvés le 1er juin 2022.

Une copie desdits Comptes de Référence de la **Société Absorbée** et des comptes de la **Société Absorbante** au 31 décembre 2021 figure en **Annexe 1** aux présentes.

Pour le calcul de la parité d'échange, les valeurs réelles seront retenues. Le détail des méthodes étudiées pour le calcul de la parité d'échange figure en **Annexe 2** aux présentes.

ARTICLE II

DESIGNATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF APPORTES

2. Dispositions générales

Sous réserve de la réalisation de la condition suspensive stipulée ci-après à l'Article IX du Traité, la **Société Absorbée** apporte à la **Société Absorbante**, ce qui est expressément accepté par cette dernière, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, l'ensemble des éléments d'actif et de passif, droits et valeurs sans exception ni réserve existant dans ladite société à la Date d'Effet Fiscal et

Comptable de la Fusion.

Le patrimoine de la **Société Absorbée** sera dévolu à la **Société Absorbante**, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la Fusion.

3. Actifs de la Société Absorbée au 31 décembre 2021

	<u>Valeur Brute</u>	<u>Amortissements et dépréciations</u>	<u>Valeur nette comptable et d'apport</u>
Actif immobilisé			
1. Immobilisations financières			
Autres participations	257.784.000 €	15.784.000 €	242.000.000 €
Sous total actif immobilisé	257.784.000 €	15.784.000 €	242.000.000 €
Actif circulant			
2. Créances			
Créances clients et comptes rattachés	1 €		1 €
Autres créances	15.504.646 €		15.504.646 €
3. Divers			
Disponibilités	33.469 €		33.469 €
Sous total actif circulant	15.538.116 €		15.538.116 €
TOTAL ACTIF	273.322.116 €	15.784.000 €	257.538.116 €

4. Passif de la Société Absorbée au 31 décembre 2021

A. En conséquence de l'absorption de la **Société Absorbée** par la **Société Absorbante**, cette dernière prendra en charge et acquittera en lieu et place de la **Société Absorbée** la totalité du passif de la **Société Absorbée** existant à la Date de Réalisation de la Fusion et estimé comme suit sur la base des comptes au 31 décembre 2021 :

Autres fonds propres	
1. Provisions	
Provisions pour risques	56.051.986 €
Dettes	
2. Dettes financières	
Emprunts et dettes financières divers	41.488.841 €
3. Dettes d'exploitation	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52.800 €
Dettes fiscales et sociales	2.522.354 €
4. Dettes diverses	
Autres dettes	246.704 €
TOTAL PASSIF (hors capitaux propres)	100.362.685 €

5. Actif net

La valeur de l'actif de la Société Absorbée au 31 décembre 2021 étant de :	257.538.116 €
la valeur du passif pris en charge à la même date s'élevant à :	100.362.685 €
la valeur de l'actif net apporté au 31 décembre 2021 ressort en conséquence à :	157.175.431 €

Indépendamment de l'actif et du passif ci-dessus désignés, la Société Absorbante bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par la Société Absorbée et sera substituée à la Société Absorbée dans la charge des engagements donnés par cette dernière.

ARTICLE III

PARITE D'ECHANGE - REMUNERATION DE LA FUSION – AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE – PRIME DE FUSION

Conformément aux dispositions légales applicables à la Fusion, par décisions en date du 10 juin 2022, l'associé unique de chacune des sociétés intéressées à la Fusion a renoncé à l'intervention d'un commissaire à la fusion et a désigné, en qualité de commissaire aux apports, le cabinet Naolys Audit, sis 7 rue du Marché Saint-Honoré 75001 Paris, pris en la personne de Monsieur Jérôme Arènes, en charge d'apprécier la valeur des apports en

nature et les avantages particuliers et d'établir le rapport prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

1. Valeur réelle de l'action de la Société Absorbée

L'évaluation des éléments actifs et passifs de **Belron Holding France SAS** a été réalisée en retenant la valeur réelle suivante de la société :

11.773.300.000 €

A la Date de Réalisation de la Fusion, la valeur réelle de chaque action ressort donc à environ :

54.249,838725 €

2. Valeur réelle de l'action de la Société Absorbante

L'évaluation des éléments actifs et passifs de **Carglass SAS** a été réalisée en retenant la valeur réelle suivante de la société :

11.786.800.000 €

A la Date de Réalisation de la Fusion, la valeur réelle de chaque action ressort donc à :

40.531,906480 €

3. Rapport d'échange des titres

Les apports ci-dessus mentionnés seraient réalisés en échange de l'attribution à l'associé unique de **Belron Holding France SAS** de nouvelles actions de **Carglass SAS**, créées à la suite d'une augmentation de capital de ladite société.

Il sera procédé à l'échange des actions de **Belron Holding France SAS** contre les actions de **Carglass SAS** nouvellement émises.

Le rapport d'échange a été déterminé en fonction des valeurs réelles respectives des titres des sociétés participantes telles qu'indiquées ci-dessus, soit :

- valeur réelle des 217.020 actions de **Belron Holding France SAS** 11.773.300.000 €

- valeur réelle des 290.803 actions de **Carglass SAS** 11.786.800.000 €

Afin de déterminer précisément le nombre d'actions de **Carglass SAS** à émettre, les Parties décident d'utiliser une parité d'échange non arrondie, à savoir $(11.773.300.000 / 217.020) / (11.786.800.000 / 290.803)$.

4. Augmentation de capital

Compte tenu de la parité d'échange arrêtée par les Parties, **Carglass SAS** augmentera son capital d'une somme de 29.046.900 euros par création de 290.469 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 euros chacune, toutes entièrement libérées et destinées à être attribuées à l'associé unique de la **Société Absorbée**.

Sous condition de la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de **Belron Holding France SAS**, le capital social de **Carglass SAS** sera ainsi porté de 29.080.300 euros à 58.127.200 euros, divisé en 581.272 actions, entièrement libérées.

La Société Absorbante procédera également au paiement d'une soulte en espèces d'un montant de 37.656,76 euros qui sera payée à l'associé unique de la Société absorbée.

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité d'échange arrêtée de façon forfaitaire, de sorte qu'elle ne saurait être changée (à moins de l'assentiment des associés des sociétés Parties au présent projet de traité de fusion qui seront appelés à statuer sur l'opération), au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre société, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif.

Les actions nouvelles émises par **Carglass SAS** auront droit pour la première fois aux dividendes à servir au titre de l'exercice en cours, ouvert le 1er janvier 2022. Pour le reste, elles seront, dès leur création, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires, elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges.

Ces actions nouvelles seront immédiatement négociables dans les délais légaux.

5. Prime de fusion

Le montant prévu de la prime de fusion, qui sera inscrite au passif du bilan de **Carglass SAS** s'élève à 128.090.874,24 euros, il correspond à la différence entre l'actif net apporté, soit 157.175.431 euros, et le montant nominal des 290.469 actions à créer par **Carglass SAS**, soit 29.046.900 euros, auquel s'ajoute le montant de la soulte versée afin d'apurer les rompus, soit 37.656,76 euros.

La prime de fusion sur laquelle porteront les droits de l'associé unique de **Carglass SAS** sera inscrite au passif du bilan de **Carglass SAS**.

6. Réduction de capital - Annulation des actions auto-détenues

La **Société Absorbée** est propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la **Société Absorbante**. Ainsi, si la fusion se réalise, la **Société Absorbante** recevra 290.803 actions, soit la totalité des actions composant à ce jour son capital social.

En conséquence, si la fusion se réalise, la **Société Absorbante** procédera à l'annulation des 290.803 actions **Carglass SAS** apportées, au moyen d'une réduction de capital. La différence entre la valeur comptable des actions auto-détenues, soit 217.000.000 euros, et la valeur nominale de ces actions auto-détenues, soit 29.080.300 euros, sera égale à 187.919.700 euros et sera intégralement imputée par la Société Absorbante sur le compte de prime de fusion.

ARTICLE IV

CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS

1. En ce qui concerne la Société Absorbante

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la **Société Absorbante** oblige celle-ci à accomplir et exécuter, à savoir :

- (i) La **Société Absorbante** prendra les biens et droits à elle transmis, avec tous éléments corporels et incorporels, en ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, le cas échéant, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
- (ii) La **Société Absorbante** exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la **Société Absorbée** aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à sa charge.
- (iii) La **Société Absorbante** sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la **Société Absorbée**.
- (iv) La **Société Absorbante** supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion.
- (v) La **Société Absorbante** se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- (vi) La **Société Absorbante** aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elles apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la Fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

Conformément au principe de la transmission universelle du patrimoine, seront transférés par effet de la Fusion à la Date de Réalisation, par la **Société Absorbée** à la **Société Absorbante** :

- 4.806.000 actions représentant 100% du capital social de la société Carglass Services, une société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 824 515 019 ;
- 1.578.400 actions représentant 100% du capital social de la société Belron Extension SAS, une société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 824 668 453.

À ce titre, les Parties accompliront toutes les formalités et plus généralement feront tout le nécessaire pour rendre ce transfert effectif et opposable aux sociétés Carglass Services et Belron Extension SAS ainsi que vis-à-vis de tous tiers.

- (vii) La **Société Absorbante** sera tenue d'acquitter la totalité du passif de la **Société Absorbée** dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes

les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

- (viii) La **Société Absorbante** sera substituée à la **Société Absorbée** dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en qualité de demandeur qu'en qualité de défendeur, devant toutes juridictions.
- (ix) Au cas où il serait fait des oppositions par des créanciers, conformément aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de Commerce, la **Société Absorbante** devra faire son affaire d'obtenir la mainlevée de ces oppositions.
- (x) Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la **Société Absorbante**, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant à la Date d'Effet Fiscal et Comptable.

2. En ce qui concerne la Société Absorbée

- (i) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.
- (ii) Le représentant de la **Société Absorbée** s'oblige, ès qualités, à fournir à la **Société Absorbante** tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.
- (iii) Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la **Société Absorbante**, tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs du présent apport-fusion et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.
- (iv) Le représentant de la **Société Absorbée**, ès qualités, oblige la société qu'il représente à remettre et à livrer à la **Société Absorbante** aussitôt après la réalisation définitive de la Fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
- (v) Le représentant de la **Société Absorbée** oblige la société qu'il représente à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la **Société Absorbante** d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions après réalisation définitive de la Fusion, des prêts accordés à la société qu'il représente.
- (vi) Le représentant de la **Société Absorbée** déclare qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.
- (vii) Le représentant de la **Société Absorbée** déclare que depuis le 31 décembre 2021 il n'a été :
 - fait (et il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive de la fusion) aucune opération autre que les opérations de gestion courante ,
 - pris (et qu'il ne sera pris jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion objet des présentes) aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif,
 - procédé (et qu'il ne sera procédé jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion) à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.
- (viii) Le représentant de la **Société Absorbée** déclare que les éléments de l'actif apporté, au titre de la Fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque autres que ceux énumérés en **Annexe 3**, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la **Société Absorbée**, sous réserve de l'accomplissement des

formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

- (ix) Le représentant de la **Société Absorbée** déclare qu'il sera procédé au transfert volontaire de l'ensemble de ses 26 salariés au profit de la société Carglass Services préalablement à la Date de Réalisation de la Fusion.

ARTICLE V

BIENS IMMOBILIERS

La **Société Absorbée** n'est propriétaire d'aucun actif immobilier.

ARTICLE VI

DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

La **Société Absorbée** n'est propriétaire d'aucuns droits de propriété intellectuelle.

ARTICLE VII

DISPOSITIONS FISCALES

1. Droits d'enregistrement

Les Parties déclarent qu'elles entendent placer la présente Fusion sous le bénéfice du régime spécial prévu à l'article 816 du Code Général des impôts, la **Société Absorbante** et la **Société Absorbée** étant des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. En conséquence, la présente Fusion sera enregistrée gratuitement.

2. Impôt sur les sociétés

Les Parties entendent invoquer sur le plan fiscal le bénéfice de la rétroactivité appliquée à la présente Fusion ainsi qu'il résulte des dispositions au point 3 de l'Article 1 du Traité. En conséquence, les résultats réalisés par la **Société Absorbée** à compter du 1^{er} janvier 2022 seront pris en compte pour la détermination du résultat imposable de la **Société Absorbante** au titre de l'exercice de réalisation de la Fusion et la **Société Absorbante** s'oblige à faire sa déclaration de résultats et à liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours, tant en raison de sa propre activité que de celle effectuée par la **Société Absorbée** depuis le 1^{er} janvier 2022.

Les Parties déclarent soumettre la présente Fusion au régime de faveur prévu à l'article 210-A du Code Général des Impôts

En conséquence, la **Société Absorbante** s'engage à :

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la **Société Absorbée** et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la présente Fusion
- reprendre à son passif, le cas échéant, la réserve spéciale où la **Société Absorbée** a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés aux taux réduit de 10%, 15%, 18%, 19% ou 25% dans la mesure où cette réserve figure au bilan de la **Société**

Absorbée, ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuations des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts,

- se substituer à la **Société Absorbée** pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière,
- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportés, ou des biens qui leur sont assimilés en application du 5 et du 6 de l'article 210 A du Code général des impôts, d'après la valeur que ces immobilisations et / ou biens assimilés avaient, du point de vue fiscale dans les écritures de la **Société Absorbée**,
- réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les délais et conditions fixés au d du 3 de l'article 210 A du Code général des impôts, les plus-values éventuellement dégagées par la **Société Absorbée**, sur les biens amortissables transmis dans le cadre de la présente Fusion. Toutefois, la cession d'un bien amortissable par la Société absorbante entraîne l'imposition immédiate de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieures afférentes aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur est attribuée lors de l'apport.
- inscrire à son bilan les éléments d'actifs qui lui sont transmis autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés en application des dispositions du 5 et 6 de l'article 210-A du Code général des impôts, pour la valeur fiscale que ces éléments avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la **Société Absorbée**. À défaut, la Société Absorbante doit comprendre dans les résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la **Société Absorbée**.
- à reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciations) et à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée, conformément aux commentaires publiés au BOFiP (BOI-IS-FUS-30-20-15/04/2020 n°10).

Afin de satisfaire aux conditions exigées en vue de bénéficier du régime de faveur applicable aux fusions réalisées sur la base des valeurs nettes comptables, les éléments d'actifs seront repris par la **Société Absorbante**, en distinguant leur coût d'entrée et les amortissements et provisions pour dépréciation comptabilisés dans les livres de la Société Absorbée conformément aux dispositions prévues au BOFiP (BOI-IS-FUS-10-20-40-20- 08/06/2022 n°170 et 180). Les dotations aux amortissements seront calculées à partir de la valeur d'origine qu'avaient ces biens dans les écritures comptables de la **Société Absorbée**.

En outre, la **Société Absorbante** et la **Société Absorbée** s'engagent :

- à joindre à leur déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'absorption de la **Société Absorbée**, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable en cas de cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I du Code général des impôts et à l'article 38 quinquies I et II de l'annexe III au Code général des impôts ;
- en ce qui concerne la **Société Absorbante**, à tenir, si besoin est, le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies II du Code général des impôts susvisé jusqu'à la fin de la troisième année suivant celle de la sortie de l'actif du dernier bien figurant sur ledit registre.

La **Société Absorbante** s'engage également à déposer au centre des impôts de la **Société Absorbée** les déclarations relatives à la cessation d'entreprise dans le délai de soixante (60) jours à compter de la publication dans un journal d'annonces légales de l'avis relatif à la réalisation de la Fusion en application

de l'article 201, 3° du Code général des impôts .

Enfin, la **Société Absorbante** déclare se substituer dans tous les engagements qu'aurait pu prendre la **Société Absorbée** à l'occasion d'opérations antérieures de fusion, d'apports partiels d'actifs ou de dissolution sans liquidation soumis aux dispositions des articles 210-0 A à 210 C du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la présente Fusion.

3. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts , les livraisons de biens et les prestations de services réalisées entre redevables de la T.V A à l'occasion de l'apport à une société d'une universalité totale ou partielle de biens sont dispensées de la TVA.

La **Société Absorbante** note qu'elle sera tenue de procéder aux régularisations de TVA auxquelles aurait dû procéder la **Société Absorbée** si elle avait continué son exploitation.

La **Société Absorbante** et la **Société Absorbée** déclarent que le montant hors taxe des livraisons de biens et des prestations de services réalisées dans le cadre de la présente Fusion sera porté sur leurs déclarations respectives de chiffre d'affaires CA3, dans la rubrique des opérations non imposables (ligne 5).

Par ailleurs, la **Société Absorbée** transférera purement et simplement le crédit de TVA dont elle disposera, le cas échéant, au jour de la réalisation définitive de la Fusion. La **Société Absorbante** reportera le montant de crédit de TVA transféré à la ligne 21 de sa déclaration de TVA (formulaire CA3) et indiquera l'origine de ce montant dans le cadre réservé à la correspondance.

4. Contribution économique territoriale

La contribution économique territoriale est due par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1er janvier.

La rétroactivité de la Fusion étant sans effet en matière de contribution économique territoriale, la **Société Absorbée** reste redevable de la contribution économique territoriale due au titre de l'année de réalisation de la Fusion.

5. Autres taxes

De façon générale, la **Société Absorbante** se substituera de plein droit à la **Société Absorbée** pour toutes autres charges et obligations fiscales pouvant être mises à sa charge.

6. Participation à l'effort de construction

La **Société Absorbante** déclare se substituer à la **Société Absorbée** pour l'application des dispositions des articles 235 bis du Code général des impôts et 162 de l'annexe II au Code général des impôts relatifs à la participation des employeurs à l'effort de construction et s'engage à ce titre à prendre en charge les obligations de la **Société Absorbée** tout en demandant le bénéfice de la faculté de report des excédents d'investissement déjà réalisés par la **Société Absorbée**.

7. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

La **Société Absorbante** sera subrogée dans tous les droits et obligations de la **Société Absorbée** au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

ARTICLE VIII

RENONCIATION AU PRIVILEGE DU VENDEUR ET A L'ACTION RESOLUTOIRE

Le représentant de la **Société Absorbée** déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la **Société Absorbante** aux termes du présent acte.

En conséquence, le représentant de la **Société Absorbée** dispense expressément de prendre inscription au profit de la **Société Absorbée** pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE IX

CONDITION SUSPENSIVE POUR LA REALISATION DE LA FUSION DE LA SOCIETE ABSORBEE

La Fusion objet du présent Traité sera réalisée le 30 septembre 2022, sous condition (i) de son approbation par l'associé unique de la **Société Absorbante** et par l'associé unique de la **Société Absorbée** dont les décisions à cet effet sont prévues le 30 septembre 2022, (ii) de la réalisation de la fusion-absorption de Belron Participations B.V par Carglass Investments ainsi que (iii) de la réalisation de la fusion-absorption de Carglass Investments par la **Société Absorbante**.

Du fait de la dévolution de l'intégralité de son patrimoine à la **Société Absorbante**, la **Société Absorbée** se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation par le seul fait de la réalisation définitive de la Fusion.

À défaut de réalisation de la Fusion le 31 décembre 2022 au plus tard, le présent Traité pourrait être considéré comme nul et non avenue à la demande formulée par l'une ou l'autre des Parties, notifiée à l'autre Partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE X

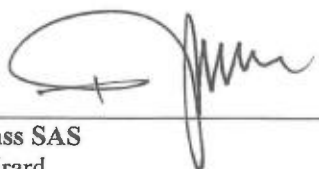
FORMALITES DE PUBLICITE - FRAIS ET DROITS - ELECTION DE DOMICILE - POUVOIRS POUR LES FORMALITES DE PUBLICITE

1. **Autres garanties.** Chaque Partie exécutera tout acte, signera et remettra tous documents, et fera toute autre chose qu'elle peut raisonnablement faire et raisonnablement nécessaire pour accomplir les transactions envisagées au présent Traité et/ou pour donner effet au présent Traité.
2. **Droit applicable.** L'exécution, l'interprétation et toute autre question ou litige résultant du présent Traité est soumis au droit français.
3. **Juridiction compétente.** Tout litige auquel il pourra donner lieu, concernant son interprétation ou son exécution, sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre.
4. **Autonomie des dispositions.** Si un tribunal compétent juge qu'une disposition du présent Traité est invalide, illégale ou inopposable, les autres dispositions du Traité resteront en vigueur, si les termes et conditions essentiels du présent Traité concernant chaque Partie restent valides, contraignants et opposables. Les Parties s'efforceront raisonnablement de remplacer la disposition invalide ou inopposable par une nouvelle disposition valide, légale et opposable dont l'effet devra être aussi proche que possible de l'effet souhaité dans la disposition jugée invalide, illégale ou inopposable.

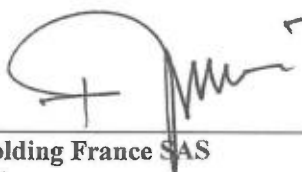
5. Intégralité de l'accord. Le présent Traité constitue l'accord définitif, exhaustif et exclusif entre les Parties, concernant l'objet des présentes. Nonobstant ce qui précède, les Parties envisagent la possibilité pour elles de conclure ou de signer des actes de transfert de différentes natures conformes, mais faisant parfois double emploi avec le présent Traité, afin de donner effet aux opérations envisagées dans le présent Traité ou faciliter l'enregistrement de ces opérations auprès des autorités locales compétentes.
6. Titres. Les légendes et titres insérés dans le présent Traité ne sont utilisés qu'à des fins pratiques et ne sauraient en affecter l'interprétation. Lorsque dans le présent Traité, il est fait référence à un article ou une annexe, cette référence désigne, sauf indication contraire, un article ou une annexe du présent Traité.
7. Avenants. Le présent Traité ne peut être modifié et complété qu'au moyen d'un document écrit signé pour le compte de chacune des Parties aux présentes.
8. Formalités de publicité. Le présent projet de Fusion sera publié, conformément aux dispositions légales.

Les oppositions, s'il en survient, seront portées devant le Tribunal de Commerce compétent qui en réglera le sort.
9. Frais et droits. Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par la Société Absorbante.
10. Élection de domicile. Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties feront respectivement élection de domicile à leur siège.
11. Pouvoirs pour les formalités de publicité. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, et notamment en vue du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Fait à Courbevoie, le 27/06/2022
En six (6) exemplaires originaux

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by several vertical strokes, positioned above a horizontal line.

Carglass SAS
Eric Girard

A handwritten signature in black ink, identical to the one above, consisting of a large loop followed by several vertical strokes, positioned above a horizontal line.

Belron Holding France SAS
Eric Girard

ANNEXE 1

COMPTES DE REFERENCE ET COMPTES DE LA SOCIETE ABSORBANTE
AU 31 DECEMBRE 2021

BELRON HOLDING FRANCE

107 Bd de la Mission Marchand

92411 COURBEVOIE

Etats Financiers au 31 décembre 2021

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

Détail des comptes

Annexes

Règles et méthodes comptables	8
Immobilisations	12
Amortissements	13
Provisions et dépréciations	14
Créances et dettes	15
Engagements hors bilan	16
Variation des capitaux propres	17
Composition du capital social	18
Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG	19
Filiales et participations	20
Effectif Moyen	21
Charges et produits exceptionnels	22

Comptes annuels

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	257 784 000	15 784 000	242 000 000	242 000 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	257 784 000	15 784 000	242 000 000	242 000 000
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1		1	7 500
Autres créances	15 504 646		15 504 646	9 738 379
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	33 469		33 469	7 600
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	15 538 116		15 538 116	9 753 478
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	273 322 116	15 784 000	257 538 116	251 753 478

Bilan - Passif

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 217 020 000)	217 020 000	217 020 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	(62 516 203)	(33 162 070)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 671 634	(29 354 132)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	157 175 431	154 503 797
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	56 051 986	52 471 340
Provisions pour charges		
PROVISIONS	56 051 986	52 471 340
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	41 488 841	41 488 841
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 800	1 323 518
Dettes fiscales et sociales	2 522 354	1 899 725
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	246 702	66 257
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	44 310 698	44 778 341
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	257 538 116	251 753 478

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	8 784 850		8 784 850	14 669 294
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	8 784 850		8 784 850	14 669 294
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			144 740	135 834
Autres produits			8	4
PRODUITS D'EXPLOITATION			8 929 598	14 805 132
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				(1)
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 087 257	1 969 818
Impôts, taxes et versements assimilés			123 574	385 253
Salaires et traitements			5 231 946	10 604 191
Charges sociales			2 824 547	3 679 564
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			3 580 646	31 239 706
Autres charges			13	186
CHARGES D'EXPLOITATION			12 847 982	47 878 718
RESULTAT D'EXPLOITATION			(3 918 384)	(33 073 586)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			433 311	440 912
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			433 311	440 912
RESULTAT FINANCIER			(433 311)	(440 912)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(4 351 695)	(33 514 498)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	416	802
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	416	802
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(416)	(802)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	119 919	
Impôts sur les bénéfices	(7 143 664)	(4 161 168)
TOTAL DES PRODUITS	8 929 598	14 805 132
TOTAL DES CHARGES	6 257 964	44 159 264
BENEFICE OU PERTE	2 671 634	(29 354 132)

Annexes

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31/12/2021 est de 257 538 116 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, fait apparaître un résultat net de 2 671 634 euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sont établis conformément aux règles édictées par le Code de commerce.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont composées uniquement de titres de participations. La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat.

Les titres de participations font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture comparant leur valeur comptable à la valeur d'utilité estimée à cette date. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte à la fois de la quote-part de la situation nette et des perspectives futures de la société.

Au 31/12/2021, les titres de participations s'élèvent à 257 784 000 € répartis comme suit :

- Carglass : 217 000 000 €
- Belron Extension : 15 784 000 €
- Carglass Services : 25 000 000 €

Les titres de Belron Extension détenus par Belron Holding France ont été dépréciés, pour un montant de 15 784 000 €. Cette décision fait suite à la dégradation financière des filiales de Belron Extension.

AUTRES CREANCES :

Les comptes courants financiers avec les sociétés du Groupe sont présentés au poste « autres créances » lorsqu'ils sont à l'actif. Dans le cas contraire, ils figurent au passif dans le poste « emprunts et dettes financières divers » et "autres dettes" en 2021.

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS :

Ce poste comprend l'emprunt signé avec Belron Finance Limited en date du 13 octobre 2017 pour un montant de 16 250 000 euros.

Le montant des intérêts comptabilisés au 31 décembre 2021 s'élève à 433 310.78 euros.

Les autres dettes sont composées de comptes courants créditeurs avec le groupe.

SUIVI DES DEFICITS

En euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	0	230	232 554	1 052 055	1 924 946	4 074 164
Déficits nés au titre de l'exercice	230	232 324	819 501	872 891	2 149 217	634 763
Déficits imputés	0	0	0	0	0	0
Total des déficits restant à reporter	230	232 554	1 052 055	1 924 946	4 074 164	4 708 927

INTEGRATION FISCALE :

La société est intégrée fiscalement dans le cadre du régime de groupe constitué en application des articles 223A et suivants du CGI. Le principe général retenu dans cette intégration fiscale peut être résumé comme suit :

Les sociétés intégrées seront toujours, dans la mesure du possible, replacées dans une situation patrimoniale identique à celle qui aurait été la leur si le régime d'intégration n'avait pas existé.

Toutes les charges complémentaires résultant de l'application du régime seront à la charge de la société tête de groupe, celle-ci bénéficiant, en contrepartie, des économies que le régime pourra générer.

Depuis le 01/01/2018, la société Belron Holding France est devenue la tête du groupe d'intégration fiscale qui regroupe les sociétés suivantes :

- Carglass SAS
- Carglass Investment
- Belron Extension
- Carglass Services (Ex Belron Invest)

Depuis le 01/01/2019, les sociétés Carglass Maison SAS, Groupement Saint Maurien SAS, Maisoning Eco Habitat SAS, A'SSIST'NORD SARL, Dazin SARL, Presta'Terre Services SARL ont rejoint le groupe d'intégration fiscale dont la société Belron Holding France S.A.S est la tête de groupe.

Depuis le 01/01/2021, les sociétés Carglass Maison SAS, Groupement Saint Maurien SAS, Maisoning Eco Habitat SAS, A'SSIST'NORD SARL, Dazin SARL, Presta'Terre Services SARL ont quitté le groupe d'intégration fiscale, dont la société Belron Holding France S.A.S est la tête de groupe, suite à la cession de ces entités le 08 avril 2021

IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le montant des dettes impôts sur les bénéfices correspond au solde des acomptes versés pour 12 345 821 euros et des acomptes reçus des filiales : Carglass SAS 17 421 048 euros et Carglass Services 523 111 euros

CONSOLIDATION :

Belron Holding France, entité consolidante, est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés pour son sous-groupe.

- 1- Non opposition des entreprises contrôlées représentant au moins 1/10ème du capital (Art L233-17, 1°)
- 2- Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand dans lesquels la société contrôlée est incluse, sont établis (Art R.233-15, 1°) en conformité avec l'application de la directive 2013/34/UE
- 3- Les comptes de l'ensemble plus grand sont (Art R233-15, 2° et 3°)
 - a) certifiés par un professionnel indépendant chargé du contrôle des comptes
 - b) publiés et mis à la disposition des actionnaires ou des associés de la société exemptée dans les conditions et dans les délais prévus aux articles R.225-88 et R.225-89
 - c) ils sont accompagnés de leur traduction en langue française lorsqu'ils sont établis dans une autre langue.

GESTION CENTRALISEE DE TRESORERIE :

En date du 27 février 2019, une convention de gestion de trésorerie groupe a été conclue entre Carglass SAS, la « société Centralisatrice » et 9 autres sociétés dites « sociétés Adhérentes » : Carglass Services SAS, Carglass Invest SAS, Belron Extension SAS, AW SARL, Belron Holding France SAS, Carglass Maison SAS, Groupement Saint Maurien SAS, Dazin PVC ALU Vitrierie SARL, Prestat'Terre Services.

Les Parties conviennent de se consentir des avances de trésorerie, de sorte que les excédents de trésorerie de l'une ou l'autre des Parties puissent subvenir aux besoins de trésorerie d'une autre Partie.

Les Avances seront constatées dans des comptes-courants réciproques ouverts dans les livres des Parties concernées.

Les Avances seront consenties par période journalière, renouvelable par tacite reconduction, sauf demande de remboursement notifiée par la Partie prêteuse à la Partie débitrice quinze (15) jours au moins avant l'expiration de chaque Période.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

L'exercice 2021 a été impacté par la situation sanitaire liée à la Covid-19 avec, pour conséquence, plusieurs périodes de confinement au cours desquelles la société Carglass Services SAS a pris les mesures nécessaires pour préserver la santé de ses employés, de ses fournisseurs et des autres parties prenantes.

Au cours des périodes de restriction sanitaire, les centres étant restés ouverts et l'activité maintenue, le recours au chômage partiel du personnel a été très limité : les collaborateurs ont été maintenus en activité, en privilégiant le télétravail et en appliquant les mesures barrières prescrites.

EVÈNEMENTS IMPORTANTS POSTERIEUR A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :

L'invasion de l'Ukraine par la Russie est l'évènement majeur du début de l'année 2022. Le Groupe Belron a décidé de mettre fin à ses relations avec son partenaire franchisé en Russie. Par ailleurs le Groupe Belron, et notamment Carglass SAS, a décidé de stopper ses commandes de verre automobile achetées auparavant en Russie par l'intermédiaire de fournisseurs mondiaux, à compter du 23 février 2022. Ces quantités restent relativement faibles à l'échelle de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et seront compensées par des achats en provenance d'autres usines.

Ce conflit a également des impacts immédiats sur les coûts des énergies (gaz, pétrole) ayant pour conséquence une hausse des coûts de production des pièces de vitrage ainsi qu'une hausse des coûts d'acheminement, de transport et de pose au client final. Ces éléments ne sont pas de nature à remettre en cause les comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. Il est aujourd'hui difficile de quantifier les impacts de ce conflit sur l'exercice 2022, en raison notamment de l'incertitude relative à son évolution.

AUTRES INFORMATIONS :

En 2021, le mandataire social n'a perçu aucune rémunération au titre de sa fonction de mandataire social.

Provisions pour situation négative :

En raison de la dégradation financière des filiales de Belron Extension, il a été décidé de constater une dotation aux provisions pour risques pour un montant de 3 580 646 €.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	257 784 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	257 784 000		
TOTAL GENERAL	257 784 000		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			257 784 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			257 784 000	
TOTAL GENERAL			257 784 000	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
-----------	------------------	-----------	----------	----------------

Frais d'établissements et développement

Fonds commercial

Autres immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Terrains

Constructions sur sol propre

Constructions sur sol d'autrui

Constructions installations générales, agenc., aménag.

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Installations générales, agenc. et aménag. divers

Matériel de transport

Matériel de bureau et informatique, mobilier

Emballages récupérables, divers

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**TOTAL GENERAL****VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.

Fonds Cial

Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains

Construct.

- sol propre

- sol autrui

- installations

Install. Tech.

Install. Gén.

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

CORPOREL.**Acquis. titre****TOTAL**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler

Primes de remboursement des obligations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	52 471 340	3 580 646		56 051 986
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	52 471 340	3 580 646		56 051 986
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	15 784 000			15 784 000
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	15 784 000			15 784 000
TOTAL GENERAL	68 255 340	3 580 646		71 835 986
Dotations et reprises d'exploitation		3 580 646		
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1	1	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 147 973	1 147 973	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	88 832	88 832	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	120 194	120 194	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	14 128 414	14 128 414	
Débiteurs divers	19 233	19 233	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	15 504 647	15 504 647	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	52 800	52 800		
Personnel et comptes rattachés	1 147 122	1 147 122		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 288 649	1 288 649		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	3 938	3 938		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	82 646	82 646		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	41 668 016	25 418 016	16 250 000	
Autres dettes	2 719	2 719		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	44 245 890	27 995 890	16 250 000	

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Engagement envers les sociétés du groupe :

En tant que mère des sociétés françaises du groupe Belron, la société a l'intention d'assurer la continuité de l'exploitation de ses filiales en France et apportera tout soutien nécessaire à ses filiales déficitaires au cours de l'exercice 2022.

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		154 503 797
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		154 503 797
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		2 671 634
SOLDE		2 671 634
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		157 175 431

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	217 020			1 000
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

1 - Origine		Montant
Report à nouveau antérieur		
Résultat de l'exercice		2 671 634
dont résultat courant après impôts :		
Prélèvements sur les réserves		
TOTAL		2 671 634
2 - Affectations		Montant
Réserve légale		133 582
Réserve spéciale de plus-values à long terme		
Autres réserves		
Dividendes		
Autres répartitions :		
Report à nouveau		2 538 052
TOTAL		2 671 634

Filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
BELRON EXTENSION 107, Bd de la Mission Marchand 92411 COU	15 784 000 (52 471 341)	100	15 784 000		(3 580 646)
CARGLASS SERVICES 107, Bd de la Mission Marchand 92411 COU	31 775 000 32 018 963	100	25 000 000 25 000 000		93 601 340 565 513
CARGLASS SAS 107, Bd de la Mission Marchand 92411 COU	29 080 300 351 587 245	100	217 000 000 217 000 000		504 296 500 43 483 686
		0,00			
		0,00			
		0,00			
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
AUTRES PARTICIPATIONS					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			

Effectifs	Personnel salarié	dont Personnel à disposition de l'entreprise
CADRES (Indirects)	23	23
TOTAL	23	23

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Dons	416	6713000
TOTAL	416	



107 Boulevard de la Mission Marchand

92411 COURBEVOIE

Comptes au 31/12/2021

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

Annexes

Règles et méthodes comptables	8
Immobilisations	15
Amortissements	16
Provisions et dépréciations	17
Créances et dettes	18
Fonds de commerce	19
Droit au bail	20
Variation des capitaux propres	22
Composition du capital social	23
Transfert de Charges	24
Charges et produits exceptionnels	25
Engagement hors bilan	26
Effectif moyen	27
Liste des Filiales et Participations	28
Entreprises liées et participations	29
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	30
Charges à payer, CCA et Pdts à recevoir	31

Comptes annuels

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	4 295 650	3 928 742	366 908	391 004
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 337 032	2 078 207	258 825	319 017
Fonds commercial	213 747 173	2 221 729	211 525 444	211 554 478
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	522 900		522 900	522 900
Constructions	231 160	164 968	66 192	3 746
Installations techniques, matériel, outillage	18 239 037	16 337 999	1 901 037	2 672 480
Autres immobilisations corporelles	74 850 966	49 406 297	25 444 669	22 877 709
Immobilisations en cours	1 297 796		1 297 796	573 906
Avances et acomptes	1 407 516		1 407 516	175 655
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	308 537 000		308 537 000	308 537 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 865 942		3 865 942	3 728 449
ACTIF IMMOBILISE	629 332 172	74 137 942	555 194 230	551 356 342
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	22 549 264	1 429 945	21 119 319	21 154 555
Avances et acomptes versés sur commandes	1 562 348		1 562 348	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	35 033 347	1 888 811	33 144 535	26 416 862
Autres créances	145 908 758		145 908 758	92 724 492
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	439 346		439 346	45 825
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 855 255		1 855 255	2 232 191
ACTIF CIRCULANT	207 348 318	3 318 756	204 029 561	142 573 925
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	836 680 490	77 456 699	759 223 791	693 930 268

Bilan - Passif

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 29 080 300)	29 080 300	29 080 300
Primes d'émission, de fusion, d'apport	183 073 209	183 073 209
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	2 908 030	2 908 030
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	136 525 706	107 201 857
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	43 483 686	29 323 848
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	395 070 931	351 587 245
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	3 145 421	2 908 908
Provisions pour charges		
PROVISIONS	3 145 421	2 908 908
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	231 593 660	243 868 594
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 183 654	15 050 693
Dettes fiscales et sociales	39 253 003	28 955 622
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		12 692
Autres dettes	73 977 121	51 546 514
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	361 007 439	339 434 114
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	759 223 791	693 930 268

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	414 524 772	152 725	414 677 497	328 155 306
Production vendue de biens				
Production vendue de services	89 619 005		89 619 005	70 369 648
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	504 143 777	152 725	504 296 502	398 524 953
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			249 340	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 735 332	4 730 856
Autres produits			102 552	83 753
PRODUITS D'EXPLOITATION			507 383 726	403 339 562
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			58 119 768	47 972 069
Variation de stock (marchandises)			(93 393)	3 494
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			956 106	781 916
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			228 846 891	177 185 777
Impôts, taxes et versements assimilés			9 766 015	9 305 732
Salaires et traitements			87 996 937	71 022 543
Charges sociales			39 698 492	31 680 560
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 237 925	6 738 845
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			916 804	443 280
Dotations aux provisions			1 324 515	1 060 364
Autres charges			2 386 901	3 007 729
CHARGES D'EXPLOITATION			436 156 960	349 202 309
RESULTAT D'EXPLOITATION			71 226 766	54 137 253
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			43 404	13 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			3 070	(195)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			46 474	12 805
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			6 053 018	6 080 155
Différences négatives de change			74 816	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			6 127 834	6 080 155
RESULTAT FINANCIER			(6 081 360)	(6 067 350)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			65 145 406	48 069 903

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 450 819	1 357 949
Produits exceptionnels sur opérations en capital	70 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 200	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 525 019	1 357 949
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	497 365	1 699 473
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	354 209	402 423
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	851 574	2 101 896
RESULTAT EXCEPTIONNEL	673 445	(743 947)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	4 424 180	3 109 490
Impôts sur les bénéfices	17 910 985	14 892 617
TOTAL DES PRODUITS	508 955 219	404 710 316
TOTAL DES CHARGES	465 471 533	375 386 467
BENEFICE OU PERTE	43 483 686	29 323 848

Annexes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31/12/2021 est de 759 223 791 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, fait apparaître un bénéfice de 43 483 686 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes sont établis conformément aux règles édictées par le Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à l'article 2 du traité de fusion absorption de Carglass SAS par Belron France SA, les immobilisations ont été reprises sur la base des valeurs réelles au 31 décembre 2003, soit des valeurs d'apport égales aux valeurs nettes comptables figurant dans les comptes arrêtés au 31/12/2003.

Les dotations aux amortissements ont été maintenues à l'identique pour l'ensemble des immobilisations (dotations linéaires, conservation des dates de fin de plan d'amortissement telles qu'à l'origine).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation dépendent de la durée et du rythme d'utilisation propre à chaque immobilisation.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire) :

	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Constructions	de 10 à 15 % L	de 10 à 15 % L
Installations techniques, mat.outillage	de 10 à 25 % L	de 10 à 25 % L
Install. générales agencés, aménagés	de 10 à 33 % L	de 10 à 33 % L
Matériel de transport	de 25 à 33 % L	de 25 à 33 % L
Matériel de bureau et informatique	de 10 à 50 % L	de 10 à 50 % L
Mobilier	de 10 à 20 % L	de 10 à 20 % L

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1- Fonds de commerce :

Les fonds de commerce ne font pas l'objet d'amortissement, en accord avec la réglementation comptable en vigueur.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est appréciée par rapport à l'analyse des flux de trésorerie prévisionnels (sur la base des comptes prévisionnels pour les trois prochains exercices).

Un fonds de commerce a été enregistré dans les comptes 2004 pour une valeur de 200 708 079 €, suite à la fusion absorption de CARGLASS SAS par sa société mère BELRON France SA.

La valeur d'inventaire des fonds de commerce est appréciée globalement au regard du test de dépréciation réalisé à la clôture de l'exercice en raison du caractère fongible des différentes clientèles et du fait d'une activité commune à l'ensemble de la société CARGLASS SAS.

Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable.

2- Frais d'établissements :

Les frais d'établissements sont amortis sur une durée de 3 ans. Ils sont constitués des honoraires consécutifs à des ouvertures ou des relocalisations de centres. En 2021, 5 centres ont été ouverts et 19 centres ont été relocalisés.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Les titres détenus au 31/12/2021 sont composés des titres de :

- Carglass Investments : 308 537 000 €

La valeur d'utilité des participations est appréciée d'une part par référence à la quote-part des capitaux propres des filiales, d'autre part par référence aux perspectives d'évolution des activités exercées directement ou indirectement par ces filiales.

Une dépréciation est constatée si la valeur brute des titres est inférieure à la valeur d'utilité.

STOCKS

Depuis 2012, les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction de la rotation des stocks (dépréciation des quantités en stocks supérieures aux quantités vendues au cours des 12 derniers mois).

CREANCES CLIENTS

Les ventes sont enregistrées à la réalisation de la prestation de remplacement ou de réparation.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une créance est considérée comme douteuse lorsque celle-ci a été transmise à un des prestataires externes pour recouvrement amiable ou contentieux.

Le montant de la dépréciation client représente 53.01 % des créances douteuses confiées aux prestataires externes (Intrum Justitia, Beghin Groux et Recocash).

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risques et charges correspond à une estimation des litiges en cours. Elle est établie dossier par dossier en fonction des informations permettant d'en apprécier le montant.

Les provisions pour litiges de 1 668 179 € correspondent à des litiges prud'hommaux.

La provision pour garantie à vie accordée aux clients correspond à une estimation des montants futurs restant à la charge de la société au titre des obligations légales, contractuelles et implicites de garantie.

Cette provision est déterminée sur la base du volume des ventes réalisées en 2021 et selon l'évaluation des coûts prévisionnels restant à la charge de la société, basée sur l'historique des coûts engagés. La provision s'élève à 380 188 €.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent essentiellement aux éléments suivants : sinistre clients : 1 097 055 €. Cette provision est établie sur la base des réclamations clients déclarées au 31/12/2021.

INFORMATION RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE**Description du régime :**

Le régime d'Indemnités de Fin de Carrière conduit à verser un capital aux salariés terminant leur carrière dans l'entreprise, le montant du capital versé dépendant de l'ancienneté, de la convention collective ou de l'accord qui s'applique et des modalités de départ de l'entreprise.

La convention applicable est celle des services de l'automobile.

Population couverte :

Le régime IFC couvre l'ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée présents dans la société au 31/12/2021. Sur la base des effectifs communiqués, nous avons établi les statistiques ci-après :

CSP	Effectif	Age moyen	Ancienneté moyenne	Salaire annuel moyen IFC (en €)
Cadres	374	43	13	51 316
ETAM	886	39	11	30 036
Ouvriers	1 149	35	6	25 874
Total 2021	2 409	38	9	31 355

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES**Taux d'actualisation et d'inflation**

Le taux retenu est de 1.20 %.

Table de mortalité

La table de mortalité retenue pour l'ensemble de la population est la table INSEE 2011-2013.

Taux de sortie

Les taux de sortie retenus par catégorie de population sont les suivants:

CSP	Taux moyen retenus
Cadres	3,70%
ETAM	4,20%
Ouvriers	8,00%

Taux d'augmentation des salaires au-delà de l'inflation

CSP	Taux retenus au 31/12/21
Cadres	2.50%
Non cadres	3.00%

Conditions de départ en fin de carrière

Pour l'évaluation 31/12/2021, la société a retenu l'hypothèse en retraite à l'initiative de l'employé à 62 ans avec le versement d'une indemnité de départ volontaire soumise aux charges sociales patronales.

MONTANT DE L'ENGAGEMENT

Evolution de la dette actuarielle sur l'exercice 31/12/2021

(Convention de signe : un montant positif est créditeur, négatif débiteur)

En K€	31/12/2021
Engagement de début de période	18 800
Modification méthode comptable IFRIC	1 637
Coût net	(1 009)
Prestations versées	53
Ecart actuariels générés	1 713
Engagement de fin de période	16 406

Notre accord avec l'IRP AUTO Prévoyance-Santé nous assure la prise en charge de ces dépenses conformément aux règles de calcul appliquées par cet organisme. Conformément à cet accord, l'engagement hors bilan au titre des engagements de retraite s'élève à 158 301 € sur l'exercice 2021.

INTEGRATION FISCALE

La société est intégrée fiscalement dans le cadre du régime de groupe constitué en application des articles 223A et suivants du CGI. Le principe général retenu dans cette intégration fiscale peut être résumé comme suit.

Les sociétés intégrées seront toujours, dans la mesure du possible, replacées dans une situation patrimoniale identique à celle qui aurait été la leur si le régime d'intégration n'avait pas existé.

Toutes les charges complémentaires résultant de l'application du régime seront à la charge de la société tête de groupe, celle-ci bénéficiant, en contrepartie, des économies que le régime pourra générer.

Depuis le 01/01/2018, l'intégration fiscale des entités françaises regroupe les sociétés Carglass S.A.S, Carglass Investments S.A.S, Belron Extension S.A.S, Carglass Services S.A.S et la société Belron Holding France S.A.S qui est la tête d'intégration fiscale.

Depuis le 01/01/2019, les sociétés Carglass Maison SAS, Groupement Saint Maurien SAS, Maisoning Eco Habitat SAS, A'SSIST'NORD SARL, Dazin SARL, Presta'Terre Services SARL ont rejoint le groupe d'intégration fiscale dont la société Belron Holding France S.A.S est la tête de groupe.

Depuis le 01/01/2021, les sociétés Carglass Maison SAS, Groupement Saint Maurien SAS, Maisoning Eco Habitat SAS, A'SSIST'NORD SARL, Dazin SARL, Presta'Terre Services SARL ont quitté le groupe d'intégration fiscale, dont la société Belron Holding France S.A.S est la tête de groupe, suite à la cession de ces entités le 08 avril 2021.

Impôts sur les Bénéfices

Le solde des impôts correspond à l'impôt sur les bénéfices de l'année.

GESTION CENTRALISEE DE TRESORERIE

Carglass S.A.S. est toujours la société centralisatrice au titre de la convention signée en l'an 2000 entre toutes les entités françaises du groupe Belron et la BNP.

Depuis décembre 2005, une gestion centralisée de trésorerie a été mise en place par Belron pour la zone Euros. Un accord de compte courant a été signé entre Carglass S.A.S et Belron Finance Limited pour le fonctionnement de ce cash-pool.

En date du 27 février 2019, une convention de gestion de trésorerie groupe a été conclue entre Carglass SAS, la « société Centralisatrice » et 9 autres sociétés dites « sociétés Adhérentes » : Carglass Services SAS, Carglass Invest SAS, Belron Extension SAS, AW SARL, Belron Holding France SAS, Carglass Maison SAS, Groupement Saint Maurien SAS, Dazin PVC ALU Vitrierie SARL, Presta'Terre Services.

Des actes portant résiliation de cette convention pour les sociétés dits du Groupe Carglass Maison (soit les sociétés Carglass Maison SAS, Groupement Saint Maurien SAS, Dazin PVC ALU Vitrierie SARL et Presta'Terre Services) ont été signés en date du 8 avril 2021 avec un effet immédiat.

Les parties conviennent de se consentir des avances de trésorerie, de sorte que les excédents de trésorerie de l'une ou l'autre des parties puissent subvenir aux besoins de trésorerie d'une autre partie.

Les Avances seront constatées dans des comptes-courants réciproques ouverts dans les livres des parties concernées.

Les Avances seront consenties par période journalière, renouvelable par tacite reconduction, sauf demande de remboursement notifiée par la partie prêteuse à la partie débitrice quinze (15) jours au moins avant l'expiration de chaque période.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2021 a été à nouveau marqué par une période de confinement ainsi que des restrictions de déplacements sur le territoire liées au COVID-19. Face à cette crise sanitaire la société Carglass SAS a maintenu les mesures nécessaires pour préserver la santé de ses employés, clients, fournisseurs et des autres parties prenantes.

Durant ces périodes, les centres de pose sont restés ouverts pour accueillir la clientèle en appliquant les mesures barrières prescrites. Pour le personnel dont l'activité le permettait, le recours au télétravail a été privilégié pour une très grande partie de l'année.

EVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'invasion de l'Ukraine par la Russie est l'évènement majeur du début de l'année 2022. Le Groupe Belron a décidé de mettre fin à ses relations avec son partenaire franchisé en Russie.

Par ailleurs le Groupe Belron, et notamment Carglass SAS, a décidé de stopper ses commandes de verre automobile achetées auparavant en Russie par l'intermédiaire de fournisseurs mondiaux, à compter du 23 février 2022. Ces quantités restent relativement faibles à l'échelle de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et seront compensées par des achats en provenance d'autres usines.

Ce conflit a également des impacts immédiats sur les coûts des énergies (Gaz, pétrole) ayant pour conséquence une hausse des coûts de productions des pièces de vitrage ainsi qu'une hausse des coûts d'acheminements, de transports et de pose au client final. Ces éléments ne sont pas de nature à remettre en cause les comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. Il est aujourd'hui difficile de quantifier les impacts de ce conflit sur l'exercice 2022, en raison notamment de l'incertitude relative à son évolution.

AUTRES INFORMATIONS

Les rémunérations (salaires bruts et avantages en nature) versées aux organes de direction s'élèvent à 0 €.

En 2021, le mandataire social n'a perçu aucune rémunération au titre de sa fonction de mandataire social.

CONTROLE FISCAL

La société a fait l'objet de deux vérifications de comptabilité pour les exercices 2016 à 2020. Ces contrôles lui ont été notifiés le 29/09/2021. A ce jour le montant du redressement n'est pas quantifiable et n'a pas fait l'objet de provisions.

CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand dans lesquels la société contrôlée est incluse, sont établis (art R223-15, 1°) en conformité avec les dispositions de la directive n°2013/34/UE.

Les comptes de l'ensemble plus grand sont (art R233-15, 2° et 3°) sont certifiés par un professionnel indépendant chargé du contrôle des comptes; publiés et mis à disposition des actionnaires ou des associés de la société exemptée dans les conditions et dans les délais prévus aux articles R-225-88 et R225-89 et sont accompagnés de leur traduction en langue française lorsqu'ils sont établis dans une autre langue.

Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	4 135 286		245 635
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	216 023 353		100 320
Terrains	522 900		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	219 628		
Constructions sur sol d'autrui	11 534		
Const. Install. générales, agenc., aménag.			652 523
Install. techniques, matériel et outillage ind.	19 079 357		
Installations générales, agenc., aménag.	65 781 635		6 892 983
Matériel de transport	213 064		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 458 235		395 069
Emballages récupérables et divers	485 977		
Immobilisations corporelles en cours	573 906		1 230 496
Avances et acomptes	175 655		1 385 333
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 521 890		10 556 404
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	308 537 000		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	3 728 449		520 089
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	312 265 449		520 089
TOTAL GENERAL	621 945 978		11 422 448

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT		85 271	4 295 650	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		39 468	216 084 205	
Terrains			522 900	
Constructions sur sol propre		2	219 626	
Constructions sur sol d'autrui			11 534	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.		1 492 843	18 239 037	
Installations générales, agencements divers		1 348 973	71 325 645	
Matériel de transport			213 064	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		22 290	2 831 015	
Emballages récupérables et divers		4 735	481 243	
Immobilisations corporelles en cours	480 285	26 321	1 297 796	
Avances et acomptes	103 785	49 687	1 407 516	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	584 070	2 944 849	96 549 375	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			308 537 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		382 595	3 865 942	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		382 595	312 402 942	
TOTAL GENERAL	584 070	3 452 184	629 332 172	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	3 744 282	262 884	78 424	3 928 742
Fonds commercial	1 000 000			1 000 000
Autres immobilisations incorporelles	1 928 129	160 513	10 435	2 078 207
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 672 411	423 397	88 859	7 006 949
Terrains				
Constructions sur sol propre	138 402	15 033	2	153 434
Constructions sur sol d'autrui	11 534			11 534
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 406 877	1 345 835	1 414 712	16 337 999
Installations générales, agenc. et aménag. divers	44 404 303	4 226 667	1 160 346	47 470 624
Matériel de transport	213 064			213 064
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 521 314	226 993	25 698	1 722 609
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 695 495	5 814 528	2 600 759	65 909 264
TOTAL GENERAL	69 367 906	6 237 925	2 689 617	72 916 213

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.

Fonds Cial

Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains

Construct.

- sol propre

- sol autrui

- installations

Install. Tech.

Install. Gén.

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	1 689 182	493 125	514 127	1 668 179
Provisions pour garanties données aux clients	317 766	62 421		380 188
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	901 960	768 969	573 874	1 097 055
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2 908 908	1 324 515	1 088 001	3 145 422
Dépréciations immobilisations incorporelles	1 221 729			1 221 729
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	1 408 439	205 978	184 471	1 429 945
Dépréciations comptes clients	1 697 522	710 826	519 537	1 888 811
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	4 327 690	916 804	704 008	4 540 485
TOTAL GENERAL	7 236 598	2 241 319	1 792 010	7 685 908
Dotations et reprises d'exploitation		2 241 318	1 792 009	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 865 942		3 865 942
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	35 033 347	35 033 347	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	168 802	168 802	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	243	243	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 309 086	1 309 086	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	6 407 706	248 689	6 159 017
Etat, autres collectivités : créances diverses	28 805	28 805	
Groupe et associés	136 491 337	136 491 337	
Débiteurs divers	1 502 779	1 502 779	
Charges constatées d'avance	1 855 255	1 855 255	
TOTAL GENERAL	186 663 302	176 638 343	10 024 959

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	231 593 660	4 593 660	227 000 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	16 183 654	16 183 654		
Personnel et comptes rattachés	18 781 092	18 781 092		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 407 297	12 407 297		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	5 415 694	5 415 694		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 648 920	2 648 920		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	10 819 195	10 819 195		
Autres dettes	63 157 926	63 157 926		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	361 007 439	134 007 439	227 000 000	

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

LES FONDS COMMERCIAUX SONT PRESENTES POUR LEUR VALEUR BRUTE

Fonds de commerce	Montant
- Normanver	67 022
- Delafoy	20 269
- Autoglace Rhone Alpes et Aquitaine Charente Poitou Pare Brise	705 756
- Autoglace Sud-Est et Autoglace Mazargues Pare Brise	293 863
- Nice Pare Brise (Ets. Ciolino)	119 703
- Paris Pare Brise	201 110
- Bordeaux Pare Brise	144 134
- Vitrage Industrie Automobile	19 098
- Midi-Pare-brise Montpellier	19 050
- La Rochelle Pare Brise	12 357
- Pare Brise Express Dijon	177 805
- Euro Pare Brise Saint Etienne	541 037
- Clair Auto de l'Ouest Brest	267 884
- Auto Pare Brise	116 399
- S2A Top: Aubagne, Toulon, Frejus, Marseille, Berre, Nimes, Nice, Avignon, Carpentras	780 231
- Techni Pare Brise 76 et 02	630 780
- Alarme Pare Brise	47 781
- Parebrise Assistance Courbevoie	5 430
- Parebrise Assistance activité BUS	54 297
- S.A.R.L. Agir Montlucon	46 030
- S.A.R.L. Agir Cusset	30 687
- Monsieur LEBAT Jack Gilbert Avignon	23 435
- Clusel Pare-Brise S.A. Montelimar	142 392
- Carglass SAS (Fusion 01 janvier 2004)	200 708 079
- Assurpose (Fusion 01/01/2010)	242 081
- Assurpose (Mali technique) -(Fusion 01/01/2010)	1 320 853
- Distriglass (Fusion 01/01/2010)	2 700 000
- SCI Cepira	78
- Fonds de Commerce Norauto	1 000 000
TOTAL	210 437 641

Droit au bail		Montant
- Brie Comte Robert	ZAC de la Haie Passart - rue Gustave Eiffel	22 867
- Chambourcy	RN 13 - 22 route de Mantes	30 490
- Toulon	652, avenue du Maréchal Foch	91 469
- Libourne	136, avenue Jules Steeg	7 622
- Viroflay	190, avenue du Général Leclerc	70 127
- St Brice	65, rue Jean Monnet	30 490
- Le Mans	108, avenue Felix Geneslay	15 245
- Cannes	9, boulevard Vallombrosa	38 112
- Tours	56, avenue de Grammont	4 802
- Montrouge	128, avenue Aristide Briand	68 602
- St Herblain	331, route de Vannes	31 054
- Meaux	2 rue du Maréchal Joffre	106 714
- Perpignan	28 cours Lazare Escarguen	91 469
- La vallette du Var	132 Av. de l'université	129 582
- Metz	21 rue Lafayette	38 112
- Le Havre	131-133 cours de la République	182 939
- Villeneuve d'Ascq	150 boulevard de l'Ouest	45 735
- Corbeil Essonnes	2 avenue Paul Maintenant	60 980
- Laxou	22 rue de la Sapinière	15 245
- Rouen	73-75 rue du Mont Riboudet	182 939
- Valenciennes	26 avenue du Sergent Cairns	77 749
- Osny	rue des Aubépines	128 057
- Albi	101 rue François Verdier	15 245
- Toulouse	19 route de Bayonne	83 847
- Paris	214 boulevard Mac'Donald	68 602
- Saint Denis	14 boulevard Jules Guesde	50 000
- Auxerre	5 avenue Gambetta	59 295
- Montpellier	500 avenue de l'Europe	48 784
- Laval	45 boulevard du 8 Mai 1945	15 245
- Marseille Mazargues	336 avenue de Mazargues	198 184
- Avignon	97 avenue Pierre Sénard	30 490
- Trignac	ZAC de Savine - Rue des Aigrettes	170 000
- Frejus	1023 Av de Lattre de Tassigny	200 000
TOTAL A REPORTER		2 410 093

Droit au bail (Suite)		Montant
Report		2 410 093
- Prov Opérationnelles	107 Bd de la Mission Marchand	2 090
- Bourg de Peage PP	6 Bis Allée de Provence	3 780
- Bergerac PP	Zone Commerciale de la Cavaille Nord	15 000
- Millau PP	430 Bd Georges Brassens	24 347
- Chateaubernard PP	9411 Rue Pierre Latecoere - Zone Commerciale Fief du Roy	5 000
- Argentan PP	68 Av de la 2ème DB	1 872
- Gourdon PP	90 Route de Macon	4 140
- Givors PP	65 Rue Jean Ligonnet	10 000
- Lisieux PP	31 Bd St Anne	15 611
- Argent PP	1 Rue Francois Rochaix	2 600
- Compiègne	Compiègne _ Rue Gaspard Monge _ Zac de Mercières	120 000
- Portet sur Garonne	17 bd de l'Europe	240 000
- Nîmes	134 rue du Père Brottier	50 000
- Sorgues	269 Chemin des Daullands	75 000
- Bollene	Ecluse Nord - ZI de SERVATES	10 000
- Plan de Campagne	Chemin de la Grande Campagne	280 000
- Nice Saint Augustin	15 Av Saint Augustin	30 000
- Grasse	14 Bd Marechal Leclerc	10 000
TOTAL		3 309 532

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		351 587 245
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		351 587 245
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		43 483 686
SOLDE		43 483 686
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		395 070 931

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	290 803			100
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Transferts de charges

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Transfert charges exploitation		7910000
Remboursement assurance perte d'exploitation	40 219	7910004
Remboursement ass.sinistre/veh. CARGLASS	1 754	7910005
Reprise avantage en nature	270 050	7910007
Remboursement indem. IPSA	630 739	7910020 / 7910021
Transfert charges exceptionnelles	4 200	7970000
TOTAL	946 962	

Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Prescription nettoyage et fin de bail	97 458	6710000
Pénalités assurances	357 149	6710000
Divers	7 012	6710000
Pénalités fiscales	31 027	6711000
Dons et Liberalités	4 719	6713000
VNCEAC	354 209	6788100
TOTAL	851 574	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Prescription double règlements clients	965 351	7710000
Prescription nettoyage et fin de bail	3 884	7710000
Reprise provision exceptionnelle	301 834	7710000
Remboursement exceptionnel divers	1 318	7710000
Indemnité expropriation	170 000	7710000
Remboursement AXA contrat Flottes	8 433	7720000
Produits cession éléments d'actif	70 000	7751000
Remboursement Sinistre	4 200	7970000
TOTAL	1 525 019	

Engagements hors Bilan

Rubriques Engagement Hors Bilan donnés	Montant hors bilan
Avals et cautions	1 380 534
Engagements en matière de pension	158 301
TOTAL	1 538 834

Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
CADRE	376	
AGENT DE MAITRISE	522	
OUVRIER	1 341	
EMPLOYE	432	
TOTAL	2670	

Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute	Prêts, avances	Chiffres d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. nette	Cautions	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
CARGLASS INVESTMENTS SAS	308 537 000	100%	308 537 000		
107 Bd de la Mission Marchand 92410 Courbevoie	315 073 663		308 537 000		(23 869)

PARTICIPATIONS (10 à 50%)

AUTRES TITRES

Entreprises liées et participations

POSTES DU BILAN	Entreprises liées	Lien de participation
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	308 537 000	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
CRÉANCES		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Clients et comptes rattachés	661 023	
Autres créances	136 667 780	
Capital souscrit appelé non versé		
DETTES		
Emprunts obligataires et convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	231 593 660	
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 486 571	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	36 944 721	

POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	Entreprises liées	Lien de participation
ELEMENTS FINANCIERS		
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières	6 053 018	

Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices

Taux d'imposition apparent sur les bénéfices 2021 : 27,50 %

	Montant au 31/12/2021 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/2021 après impôt	Montant au 31/12/2020 après impôt
Résultat courant	65 145 405	(17 690 946)	47 454 459	33 365 745
Résultat exceptionnel	673 445	(192 527)	480 918	(932 407)
Participation	(4 424 180)		(4 424 180)	(3 109 490)
TOTAL	61 394 670	(17 883 473)	43 511 197	29 323 848

Dettes futures d'impôts différés

ALLEGEMENTS D'IMPOTS DIFFERES (en Base d'impôt)	Impositions relatives aux exercices clos à fin :	
	12/2021	12/2020
DÉCALAGES IMPOSABLES AU TAUX DE DROIT COMMUN	5 557 055	4 150 177
Autres		119 090
Provision pour risques	150 857	123 955
Taxe Organique sur chiffre d'affaires	776 040	613 171
Dépréciation stocks	205 978	184 471
PSE :		
Participation :	4 424 180	3 109 490
DÉCALAGES IMPOSABLES À UN TAUX RÉDUIT		
Autres		
TOTAL	5 557 055	4 150 177
SOLDE NET	- 5 557 055	- 4 150 177

Le tableau des dettes futures d'impôts différés a fait l'objet d'une modification de présentation entre les comptes annuels 2020 et 2021 afin de refléter le montant des bases d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges.

	31/12/2021	31/12/2020
CHARGES A PAYER	98 473 497	76 399 505
Autres dettes - Charges à payer diverses	9 342 947	12 970 141
Autres dettes - Commissions assurances à payer	21 707 231	15 030 709
Autres dettes - Commissions flottes à payer	5 824 381	4 500 009
Autres dettes - Franchise fees à payer	1 792 647	2 229 148
Autres dettes - Management fees à payer	24 289 482	16 385 446
Dettes sociales - Charges sociales à payer	6 673 366	3 954 217
Dettes sociales - Congés payés	5 971 282	5 574 085
Dettes sociales - Participation	4 424 180	3 109 490
Dettes sociales - Personnel à payer	8 211 226	4 516 679
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues diverses	5 643 096	3 535 920
Emprunts et dettes financières diverses - Intérêts courus	4 593 660	4 593 660
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 855 255	2 232 191
Charges constatées d'avance diverses	4 505	24 632
Charges constatées d'avance loyers et charges	1 850 750	2 207 559
PRODUITS A RECEVOIR	1 338 653	1 218 494
Autres produits à recevoir divers	1 000 734	1 092 359
Créances clients - Factures à établir diverses	189 696	-
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	148 223	126 135

ANNEXE 2

CALCUL DE LA PARITE D'ECHANGE - METHODES UTILISEES POUR LA DETERMINATION DE LA VALEUR REELLE DES SOCIETES PARTIES A LA FUSION

En vue de la détermination de la rémunération des apports, les valeurs ont été déterminées comme suit à la Date de Réalisation de la Fusion :

La valeur réelle de la Société Absorbée est de 11.773.300.000 euros.

La méthode de valorisation retenue pour l'évaluation de ladite valeur réelle est la méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base des comptes de résultats prévisionnels établis par le groupe.

La valeur réelle, évaluée au 31/12/2021, de la Société Absorbante est de 11.786.800.000 euros.

La méthode de valorisation retenue pour l'évaluation de ladite valeur réelle est la méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base des comptes de résultats prévisionnels établis par le groupe.

ANNEXE 3

**INSCRIPTION DE PRIVILEGE DE VENDEUR, HYPOTHEQUE, NANTISSEMENT,
WARRANT, OU GAGE**

DÉBITEURS

Imprimer

BELRON HOLDING FRANCE SAS

824 459 069

R.C.S. NANTERRE

Adresse : 107 Boulevard de la Mission Marchand 92411 COURBEVOIE CEDEX
Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ
ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	10/06/2022	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	10/06/2022	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	10/06/2022	-
Protêts	Néant	10/06/2022	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	10/06/2022	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	10/06/2022	-
Déclarations de créances	Néant	10/06/2022	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	10/06/2022	-
Publicité de contrats de location	Néant	10/06/2022	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	10/06/2022	-
Gage des stocks	Néant	12/06/2022	-
Warrants	Néant	10/06/2022	-
Prêts et délais	Néant	10/06/2022	-
Biens inaliénables	Néant	10/06/2022	-

sous réserve des inscriptions dont les délais pourraient être impactés pendant la période
juridiquement protégée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars
2020.